



Support détaillé

28 février 2022

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



- **Vœux du conseil municipal**
- ❑ **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ **Informations**



Soutien au peuple ukrainien

Le conseil municipal a approuvé le vœux à l'unanimité

Madame le Maire présente le vœux suivant



- ❑ Les élus du Conseil Municipal de Pleumeleuc, réunis en séance lundi 28 février, condamnent unanimement la violente agression de la Russie sur l'Ukraine. En attaquant l'Ukraine, la Russie porte atteinte à la souveraineté de ce pays et engage un conflit d'une ampleur que l'Europe n'avait plus connu depuis 1945.
- ❑ Nous exprimons tout notre soutien au peuple ukrainien, sous le feu de cette violente attaque. Dans ce contexte, nous appelons les instances françaises et européennes à porter haut et fort un message de paix et de démocratie, tout en préservant l'intégrité du territoire ukrainien.
- ❑ Pour répondre à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, les élus prendront part aux actions de solidarité à destination du peuple ukrainien et faciliteront leur mise en œuvre.





- ❑ Vœux du conseil municipal
- **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ Informations





Budget – Résultat 2021

Quelques notions de budget communal

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes

- ❑ Un budget principal destiné à retracer les dépenses et recettes liées aux missions courantes de la commune
- ❑ Des budget annexes dédiés aux activités spécifiques
 - Pour l'assainissement
 - Pour certaines opérations afin de déterminer précisément leurs coûts. C'est le cas à Pleumeleuc pour le lotissement « Le Clos des Pommiers »

Chaque budget est décomposé en deux parties

- ❑ Le fonctionnement : dépenses courantes, répétitives correspondant à une consommation immédiate sans incidence sur le patrimoine de la commune
 - Par exemple : rémunération des agents, achat de fournitures pour les services, denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, réparations dans les bâtiments communaux, ...
- ❑ L'investissement : dépenses qui procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine de la commune
 - Par exemple : achat de véhicule, construction de bâtiment, achat de matériel informatique, remboursement de prêt, ...

Pour l'investissement, comme pour le fonctionnement, il y a

- ❑ Des dépenses (personnel, achats, constructions, ...)
- ❑ Des recettes (dotations de l'état, subventions, facturation des services, ...)



Compte de gestion et compte administratifs

Les comptes de la commune sont annuels.

Le budget voté chaque année par le conseil municipal constitue

- ❑ Un acte de prévision : c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser sur l'année
- ❑ Un acte d'autorisation : c'est un acte juridique qui autorise le Maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal

A la fin de l'année, il convient donc de constater la réalisation du budget

- ❑ Via le compte administratif qui est un relevé exhaustif des dépenses et des recettes réalisées pendant l'année, sous la responsabilité du Maire
- ❑ Via le compte de gestion géré par le Trésor public, en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses pour le compte de la commune. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif



Contexte et objectifs

	Résultat 2021
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	2 786 334.02 €
Recettes de fonctionnement	3 124 234.97 €
Solde fonctionnement	337 900.95 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	298 747.44 €
Recettes d'investissement	982 652.13 €
Solde investissement	683 904.69 €
Résultat de clôture (Fonctionnement + investissement) avant restes à réaliser	1 021 805.64 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	931 021.63 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	236 326.50 €
Résultat de clôture après restes à réaliser	327 110.51 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver le compte administratif 2021 du budget principal de la commune



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Les communes peuvent, après l'approbation du compte administratif, affecter dans la section investissement, tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'année précédente, si celui-ci est excédentaire.
- ❑ Comme indiqué précédemment ce résultat est de 337 900,95 €.
- ❑ Considérant les projets d'investissements, il est proposé de l'affecter en totalité à la section investissement.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 à la section investissement dans le budget principal 2022



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

	Résultat 2021
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	89 322,83 €
Recettes de fonctionnement	188 632,94 €
Solde fonctionnement	99 310,11 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	45 124,02 €
Recettes d'investissement	684 660,27 €
Solde investissement	639 536,25 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif de la commune



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le résultat de fonctionnement du budget annexe assainissement est de 99 310,11€.
- ❑ Il est proposé de l'affecter en totalité à la section investissement.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 à la section investissement dans le budget assainissement collectif 2022



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

	Résultat 2021
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	1 333,60 €
Recettes de fonctionnement	6 156,39 €
Solde fonctionnement	4 822,79 €
Investissement	
Dépenses d’investissement	0 €
Recettes d’investissement	0 €
Solde investissement	0 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l’unanimité

Décision soumise au vote

Approuver le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC de la commune



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le résultat de fonctionnement du budget annexe assainissement est de 4 822,79 €.
- ❑ Ce budget annexe ne nécessitant aucun investissement, il est proposé de reporter l’intégralité sur le budget fonctionnement 2022.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l’unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l’affectation du résultat de fonctionnement 2021 à la section fonctionnement dans le budget Service Public d’Assainissement Non Collectif 2022



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

	Résultat 2021
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	189 675,06 €
Recettes de fonctionnement	172 800,11 €
Solde fonctionnement	-16 874,95 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	219 833,81 €
Recettes d'investissement	97 033,70 €
Solde investissement	-122 800,11 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement « Le Clos des Pommiers »



Anne-Sophie PATRU

Maire





Budget – Taux d'imposition



Contexte et objectifs

- ❑ Depuis la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont composées de :
 - La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- ❑ Les taux appliqués en 2021 étaient :
 - Foncier bâti : 38,41 %
 - Foncier non bâti : 49,50 %
- ❑ Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par l'état qui a été revalorisée de 3,48 % en 2022.

Le conseil municipal a approuvé la décision par 19 voix Pour et 4 abstentions

Décision soumise au vote

Décider, au vu de la situation économique de la commune et des ménages, de ne pas augmenter les taux de la commune en 2022



Anne-Sophie PATRU

Maire







Contexte et objectifs

- ❑ Le suivi des dossiers administratifs, les études et travaux relatifs à l'assainissement sont réalisés par le personnel communal.
- ❑ Il est donc proposé que le budget annexe assainissement collectif reverse au budget principal, le montant relatif au volume horaire total des agents de la commune dédié à la gestion de cette compétence.
- ❑ Celui-ci est basé sur le coût annuel réel (rémunérations et contributions versées) payés sur les postes de responsable finances, de responsable du service technique et de directeur général des services sur l'année 2021.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Fixer la participation du budget assainissement aux frais de personnel pour l'année 2022 à 15 473,92 €



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ le budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal est présenté ci-dessous.
- ❑ Une maquette du budget est consultable en Mairie.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 766 600,00 €	2 766 600,00 €
Section d'investissement	1 978 465,00 €	1 978 465,00 €
Total	4 745 065,00 €	4 745 065,00 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif tel que présenté



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement collectif est présenté ci-dessous.
- Une maquette du budget est consultable en Mairie.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	150 100,00 €	150 100,00 €
Section d'investissement	865 597,00 €	865 597,00 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>28 026,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Dont dépenses / recettes nouvelles</i>	<i>837 571,00 €</i>	<i>865 597,00 €</i>

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif tel que présenté



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ le budget primitif de l’exercice 2022 du budget annexe Service Public d’Assainissement Non Collectif est présenté ci-dessous.
- ❑ Une maquette du budget est consultable en Mairie.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 400,00 €	5 400,00 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l’unanimité

Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif tel que présenté



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement « Le Clos des Pommiers » est présenté ci-dessous.
- Une maquette du budget est consultable en Mairie.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	222 226,00 €	222 226,00 €
Section d'investissement	272 800,11 €	272 800,11 €

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif tel que présenté



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Des conventions existent depuis 2014 entre Montfort Communauté et les communes membres pour définir les modalités de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement et de la part communale de la taxe foncière pour les terrains et bâtiments appartenant à l'intercommunalité.
- ❑ En effet ces biens étant entretenus par Montfort Communauté il est légitime que la commune ne conserve pas ces taxes.
- ❑ L'avenant n° 2 a pour but d'inclure la micro-crèche Petit Princlia aux bâtiments concernés par cette convention.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l'avenant n° 2
et
Autoriser Mme le Maire à signer l'avenant



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ La trésorerie de Montfort-sur-Meu (*en charge de la perception du règlement des services communaux*) a présenté une liste de créances qui ne pourront être recouvrées.
- ❑ Ceci se produit généralement pour des familles endettées ou en fortes difficultés financières.
- ❑ Ces créances concernent des repas au restaurant scolaire et des heures de garderie périscolaire entre 2016 et 2020 pour un montant de 481,51 €.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l'abandon des créances représentant un montant total de 481,51 €



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de provisions comptables pour créances douteuses, en vertu du principe de prudence et l'obligation de sincérité budgétaire.
- ❑ Ainsi, lorsqu'il existe un doute quant au règlement d'une facture, la créance doit être considérée comme douteuse. Elle doit donc être provisionnée, au moins partiellement, dans les comptes de la commune au cas où elle ne serait pas recouvrable.
- ❑ Les éléments fournis par la trésorerie de Montfort-sur-Meu concernant les créances de plus de 2 ans conduisent à proposer une provision de 100 € (*représentant 15% des risques*) dans le budget 2022.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver la méthode de calcul de la provision (15% des créances de plus de 2 ans)

et

Décider de constituer une provision de 100€ dans le budget 2022



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Afin de bénéficier d'un cadre avantageux, notamment en termes d'optimisation des coûts des travaux de voirie du fait d'un effet volume, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec les communes de Montauban-de-Bretagne, Pleumeleuc, Bédée et La Nouaye.
- ❑ La commune de Montauban-de-Bretagne serait désignée coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver la constitution du groupement de commandes et lancer une consultation relative aux travaux de modernisation et aux travaux neufs sur la voirie communale et ses dépendances



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie





Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
24/02/2022

Contexte et objectifs

- ❑ Les écoles organisent des classes découverte avec nuitées pour les élèves.
- ❑ Ces sorties font l'objet depuis plusieurs années de subventions de la commune.
- ❑ Afin de garantir une équité entre les élèves, le conseil municipal a défini les règles d'attribution suivantes :
 - Subvention réservée aux écoles communales :
 - École maternelle Le Petit Prince ;
 - École élémentaire Le Petit Prince ;
 - École primaire Saint-Melaine.
 - Attribution de subvention pour l'organisation de classes découvertes comprenant au moins une nuitée ;
 - Montant : 7€ par jour et par enfant dans la limite de 560€ par projet ;
 - Subvention accordée au maximum une fois par établissement scolaire et par année scolaire.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Valider les règles d'attribution de subventions pour l'organisation de classes découvertes à compter de l'année scolaire 2021/2022



Philippe RAMIREZ

Adjoint délégué au scolaire et périscolaire et à la communication





Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
24/02/2022

Contexte et objectifs

- ❑ L'école Saint-Melaine organise du 30/03 au 01/04 une classe découverte pour les classes de CP, CE1 et CE2 (53 élèves habitant à Pleumeleuc), pour un budget moyen par enfant de 110 €.
- ❑ L'école a sollicité la commune pour une subvention.

Le conseil municipal a approuvé la décision par 22 voix Pour (1 élu n'ayant pas pris part au vote car faisant partie du bureau de l'APEL)

Décision soumise au vote

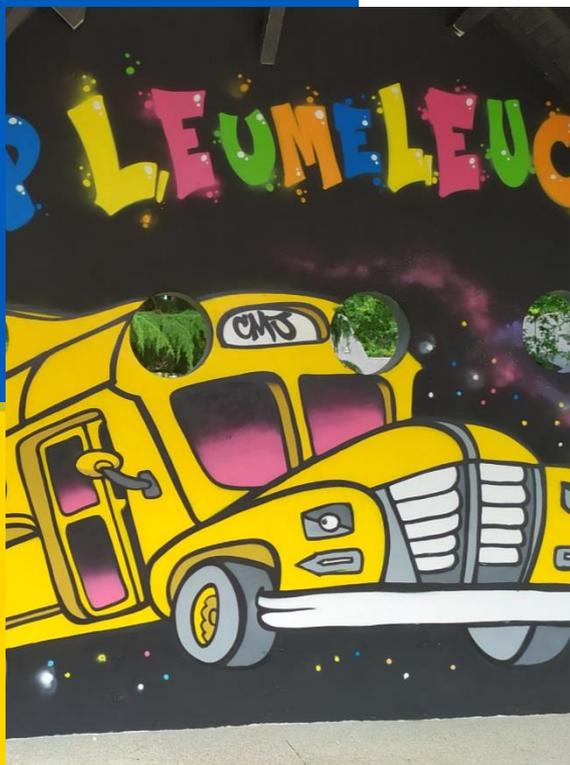
Appliquer le règlement de subventions de classes découvertes et accorder une subvention de 560 €



Philippe RAMIREZ

Adjoint délégué au scolaire et périscolaire et à la communication





- ❑ Vœux du conseil municipal
- ❑ Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**



Situation internationale en Ukraine

- ❑ La commune a décidé le pavoisement de la mairie aux couleurs de l'Ukraine

- ❑ Des actions de collecte de produits de première nécessité en vue de leur acheminement en Ukraine sont en préparation



Prochaines dates importantes

Conseils municipaux

- ❑ Lundi 21 mars 2022
- ❑ Lundi 25 avril 2022

Élections

- ❑ Élections présidentielles : dimanches 10 et 24 avril 2022
- ❑ Élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022



Merci.

